DIRECTIVE

PLANS ARCHITECTES - 104

Table des matières

1 OBJET ET CHAMP D'APPLICATION....1
2 PLANS DE RÉVISION ET D'EXPLOITATION....1
2.1 Généralités....1
2.2 Gabarit....2
2.3 Couleurs d'impression....2
2.4 Représentation des éléments de constructions....2
2.5 Indications et surfaces....2
2.6 Calques....2
2.7 Blocs DWG....2
2.8 Lisibilité....3
3 PLANS SPÉCIFIQUES....3
3.1 Plans AEAI....3
3.1.1 Généralités....3
3.1.2 Gabarit....3
3.1.3 Couleurs d'impression....3
3.1.4 Calques....3
3.1.5 Blocs DWG....3
3.1.6 Lisibilité....3
3.2 Plans de surfaces SIA 416....3
3.2.1 Généralités....3
3.2.2 Gabarit....3
3.2.3 Couleurs d'impression....3
3.2.4 Calques....3
3.2.5 Lisibilité....3
4 PRÉSENTATION ET MISE EN PAGE....4
5 NON-CONFORMITÉ....4

1 OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

La présente norme définit les **exigences applicables aux plans DWG architectes** dans le cadre de projets de construction, de rénovation ou d'exploitation, indépendamment du logiciel de conception utilisé (p. ex. Revit, Archicad, etc…).

Elle s'applique notamment aux :

- Plans de révision (phase SIA 53),
- Plans d'exploitation normalisés CHUV,
- Plans spécifiques.

Le respect de la présente norme est **obligatoire**.

2 PLANS DE RÉVISION ET D'EXPLOITATION

2.1 Généralités

Sauf indication contraire stipulée contractuellement, les plans de révision et les plans d'exploitation doivent être établis à l'échelle 1:50, conformément à la norme SIA 400 et aux gabarits du CHUV. L'exactitude des informations figurant sur les plans ainsi que le respect des exigences de la présente norme relèvent de la responsabilité du chef de projet et, le cas échéant, du bureau mandaté.

2.2 Gabarit

L'ensemble des attentes et exigences est détaillé dans le fichier gabarit **''CIT_DIRECTIVE104_ARC_V01_GENERAL.dwg''** disponible en téléchargement sur le site du CIT-S ou sur demande au chef de projet. Le respect des éléments tels que définis par le gabarit a valeur obligatoire pour tous les plans transmis au CHUV.

2.3 Couleurs d'impression

Les plans d'exploitation représentent l'état existant et doivent être imprimés en noir.
Dans le cas d'une rénovation, les plans de révision doivent distinguer :

- Les éléments démolis en jaune ;
- Les éléments nouveaux en rouge.

Dans le cas d'une nouvelle construction, les plans de révision doivent être imprimés en noir.

2.4 Représentation des éléments de constructions

Le niveau de détail graphique et le niveau d'information doivent être adaptés à l'échelle 1:50. La norme SIA 400 ainsi que les plans de référence du CHUV font référence, *annexe : GENERAL_Page 03*.
La représentation des éléments de construction doit être cohérente, homogène et rigoureuse sur l'ensemble du projet. Un même type d'élément doit être représenté de manière identique sur tous les plans.

2.5 Indications et surfaces

Chaque local doit comporter une étiquette comprenant au minimum les informations suivantes :

- Numéro de local (numérotation CILO) ;
- Désignation du local ;
- Surface en m^2 et affectation selon SIA 416 (SUP, SUS, SD, SI…) ;
- Hauteur sous plafond ;
- Finition du local (sol, mur et plafond).

Ces informations sont classées dans les calques appropriés selon le gabarit.
Une polyligne fermée doit être dessinée sur le pourtour de chaque local afin de permettre le calcul des surfaces. La typologie selon la SIA 416 doit être reportée dans l'étiquette du local. La numérotation CILO ainsi que l'affectation des surfaces sont définies à la fin de la phase projet d'ouvrage (SIA 32 ou GR3).
Un bloc d'étiquette de surface est à disposition dans le gabarit DWG, *annexe : GENERAL_Page 03.*

2.6 Calques

Tous les éléments de construction doivent être dessinés dans les calques appropriés, conformément à la liste de calques CHUV.
Les calques sont définis dans le gabarit DWG, *annexe : GENERAL_Page 01 et 02*.
Attention : les éléments démolis sont placés dans le calque ''ADEMTOUTOU'' tandis que les éléments construits sont placés dans les calques correspondant à leur nature, la couleur est ''forcée'' en rouge.

2.7 Blocs DWG

D'une manière générale tous les éléments répétitifs ou spécifiques doivent être dessinés sous forme de blocs.
Les blocs doivent être organisés par catégories, notamment :

- Fenêtres ;
- Portes ;
- Sanitaires ;
- Agencements ;
- Mobilier ;
- Equipements.

Les blocs DWG fournis dans le gabarit CHUV peuvent être utilisés lorsqu'ils sont disponibles, *annexe : GENERAL_Page 06 à 12.*

2.8 Lisibilité

Les plans doivent être lisibles dans une présentation correspondant à un jeu de calques défini pour l'échelle 1:50 et 1:200, *annexe : GENERAL_Page 01 et 02.*
La superposition excessive d'informations doit être évitée dans la mesure du possible.

3 PLANS SPÉCIFIQUES

3.1 Plans AEAI

3.1.1 Généralités

Les plans AEAI ont pour référence externe (XREF) le plan de révision ou d'exploitation et font l'objet d'un fichier séparé.

3.1.2 Gabarit

L'ensemble des attentes et exigences est détaillé dans le fichier gabarit **''CIT_DIRECTIVE104_ARC_V01_AEAI.dwg''** disponible en téléchargement sur le site du CIT-S ou sur demande au chef de projet. Le respect des éléments tel que défini par le gabarit a valeur obligatoire pour tous les plans transmis au CHUV.

3.1.3 Couleurs d'impression

La couleur des surfaces et des symboles est définie dans le fichier gabarit, *annexe AEAI_Page 02 et 03*.

3.1.4 Calques

Les éléments de protection incendie doivent être dessinés dans les calques appropriés, tels que définis dans le fichier gabarit, *annexe AEAI_Page 01*.

3.1.5 Blocs DWG

Les symboles AEAI doivent être utilisés exclusivement sous forme de blocs DWG définis et mis à disposition dans le fichier gabarit, *annexe AEAI_Page 02 et 03*.

3.1.6 Lisibilité

Les plans AEAI doivent être lisibles dans une présentation correspondant à un jeu de calques défini en fonction de l'échelle. La superposition excessive d'informations doit être évitée.

3.2 Plans de surfaces SIA 416

3.2.1 Généralités

Les plans de surfaces ont pour référence externe (XREF) le plan de révision ou d'exploitation et font l'objet d'un fichier séparé. Ces plans répertorient les surfaces du projet en fonction des classifications de la SIA 416.

3.2.2 Gabarit

L'ensemble des attentes et exigences est détaillé dans le fichier gabarit **''CIT_DIRECTIVE104_ARC_V01_SIA416.dwg''** disponible en téléchargement sur le site du CIT-S ou sur demande au chef de projet. Le respect des éléments tel que défini par le gabarit a valeur obligatoire pour tous les plans transmis au CHUV.

3.2.3 Couleurs d'impression

La couleur des surfaces selon leur type est définie dans le fichier gabarit, *annexe SIA416_page 02*.

3.2.4 Calques

Les éléments de protection incendie doivent être dessinés dans les calques appropriés, tels que définis dans le fichier gabarit, *annexe SIA416_page 01*.

3.2.5 Lisibilité

Les plans SIA 416 doivent être lisibles dans une présentation correspondant à un jeu de calques défini en fonction de l'échelle. La superposition excessive d'informations doit être évitée.

4 PRÉSENTATION ET MISE EN PAGE

Les mises en page et les cartouches, aux formats définis dans l'annexe, doivent être conformes aux modèles définis dans le fichier gabarit **''CIT_DIRECTIVE104_ARC_V01_GENERAL.dwg''** de référence du CHUV. Trois cartouches sont disponibles :

- Format A4
- Format A3
- Format A2 à A0, *annexe : GENERAL_Page 05.*

5 NON-CONFORMITÉ

Tout plan ne respectant pas les exigences de la présente norme peut être refusé par le CHUV et retourné au mandataire pour correction, sans incidence sur les délais et les montants contractualisés ou définis avec le CHUV.